



Bienvenue





Chers Parents,

Le Pouvoir Organisateur, la Direction et l'Equipe éducative vous remercient pour le choix de notre école. Il n'est pas évident de choisir une école mais nous espérons que notre école sera à la hauteur de vos attentes.

Une circulaire ministérielle nous impose de demander pour chaque nouvel(le) élève quelques documents afin de créer pour chacun(e) un dossier administratif complet.

Pourriez-vous me fournir **le plus rapidement possible** :

- une composition de ménage (à demander à votre administration communale) ;
- une copie de la carte d'identité (si l'enfant en a une) ;

Ainsi que les différents documents repris en annexe (**voir fin du dossier**) :

- Annexe 1 : Fiche d'inscription complétée (fournie par l'école) ;
- Annexe 2 : Accord de l'élève et des parents sur le R.O.I.
- Annexe 3 : Déclaration relative au traitement des données personnelles ;
- Annexe 4 : Fiche santé ;
- Annexe 5 : Traitement préventif en cas de méningite bactérienne ;
- Annexe 6 : Accord concernant le droit à l'image ;
- Annexe 7 : Contrat de confiance – Garderie Eveil, signé par les 2 parents.
- Annexe 8 : Ordre permanent bancaire

D'avance, je vous en remercie.

Anick TRIFFAUX
Directrice



Dégageons les entrées et les sorties de l'école ! Toutes manœuvres automobiles devant l'école sont extrêmement dangereuses ! Si par malheur un accident devait arriver, vous risquez d'en porter de lourdes conséquences ! Réfléchissez avant de vous engager devant l'école.

Utilisons les parkings situés près des écoles et marchons quelques mètres... c'est bon pour la santé !



Enseignement **C**atholique de **H**annut a.s.b.l.

Siège social: rue de Crehen, 1 - 4280 Hannut
Président: Révérend Père Patrick Bonte

Section Enseignement Fondamental

Président: M. Michel Dokens

Ecole fondamentale Saint-Cœur de Marie

Rue de l' Aïte, 1 Hannut (019/51.11.20-
Rue du Rivage, 1b Cras Avernoas (019/51.15.00)
Direction: Anick Triffaux (0476/36.11.20)

Ecole Primaire Sainte-Croix

Rue de Crehen, 1 Hannut (019/51.94.74)
Direction: Pierre Toppet (0472/33.73.38)

Ecole maternelle Notre-Dame

Rue Zénobe Gramme, 50 Hannut (019/51.42.66)
Direction: Catherine Poncin (0476/47.50.28)

Section Enseignement Secondaire

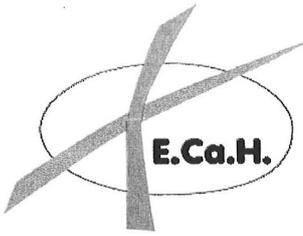
Président: Révérend Père Patrick Bonte

Lycée Sainte-Croix et Notre Dame DOA

Avenue Paul Brien, 4 Hannut (019/51.95.01)
Direction: Bernard Doyen

Collège Sainte-Croix et Notre Dame D2D3

Rue de Crehen, 1 Hannut (019/51.94.52)
Direction: Patrick Carlier



10 Paroles de vie pour nos écoles.

1. L'amour est don.

« Tu es ma fille bien-aimée, tu es mon fils bien-aimé; en toi, je mets tout mon amour. »

D'après Mt 3,13

Ou le don d'amour d'un Père plein de tendresse qui attend le retour de son fils pourtant prodigue et l'accueille à bras ouverts...



Cette parole nous appelle et nous interpelle, nous qui sommes élèves, parents et membres de la communauté éducative:

de quelle attention bienveillante, de quel accueil, de quelle écoute faisons-nous don à nos soeurs et frères en humanité? Comment allons-nous au-devant de celles et ceux qui sont fragilisés ou différents? Avons-nous pleine conscience du caractère unique de chacun(e)? Comment vivons-nous des relations vraies, sincères et authentiques? Savons-nous dissocier l'estime à porter aux autres de leurs aptitudes, de leurs performances, de leurs conduites?

10 Paroles de vie pour nos écoles.

2. Les personnes d'abord.

« Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat. » Lc 6,1

Ou ce geste de bonté du Samaritain, " remué jusqu'aux entrailles " par le sort de son malheureux prochain, avant toute autre considération...



Cette parole nous pose questions:

quelle juste place allons-nous réserver dans nos écoles aux lois, aux règles, aux habitudes, à l'administratif? **Nous enfermerons-nous dans un conformisme étroit ou une gestion technicienne, quand éduquer implique humanité, souci du bien d'autrui, esprit d'ouverture et de tolérance, créativité, générosité, respect et dialogue?** Préférerons-nous la rigide froideur de la lettre au grand vent de l'Esprit?

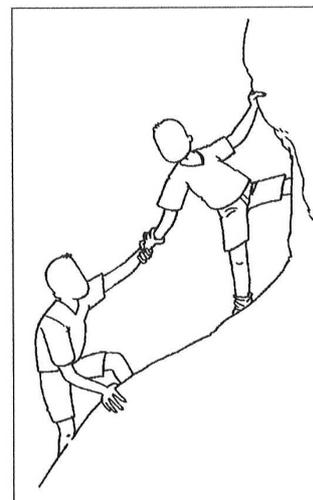
10 Paroles de vie pour nos écoles.

3. Nul n'est condamné à jamais.

" Aujourd'hui, tu seras avec moi dans le Paradis."

Lc 23,42

Ou quand Jésus sauve, relève et donne un nouveau départ à la femme adultère que la haine et les grands principes de certains vouaient à la mort...



Cette parole nous interroge:

nous montrons-nous capables d'éviter les attitudes, les mots, les jugements qui blessent et qui "tuent"? **Serons-nous-passeurs de lumière**, si tenue soit-elle, pour celui qui est dans la nuit noire? Comment, parfois en dépit de toutes les apparences, accorder encore sa confiance à celui qui a déçu, donner une chance nouvelle à celui dont on dit qu'il a échoué?

10 Paroles de vie pour nos écoles.

4. L'attention au plus fragile.

" La pierre qu'ont rejetée les bâtisseurs est devenue pierre d'angle." Mc 12,10

Tel ce bon pasteur, inquiet de retrouver sa brebis perdue, quand toutes les autres sont rentrées au bercail...



Cette parole nous provoque:

notre intérêt immédiat ou le souci de l'efficacité maximale ne nous aveuglent-ils pas? Ne nous conduisent-ils pas, même insidieusement, à des pratiques de sélection? Comment sommes-nous attentifs, dans ceux que nous croisons au quotidien, à ne laisser personne sur le bord du chemin? **Mesurons-nous l'impact revêtu par un regard bienveillant, une parole attentionnée, un léger coup de pouce?** Sommes-nous conscients de notre responsabilité mutuelle dans la voie du progrès de chacun? Sommes-nous décidés à nous investir en ce sens, en dépit des difficultés et des représentations négatives? Sommes-nous capables de relativiser, de n'enfermer quiconque sous une étiquette ou une caricature d'image?

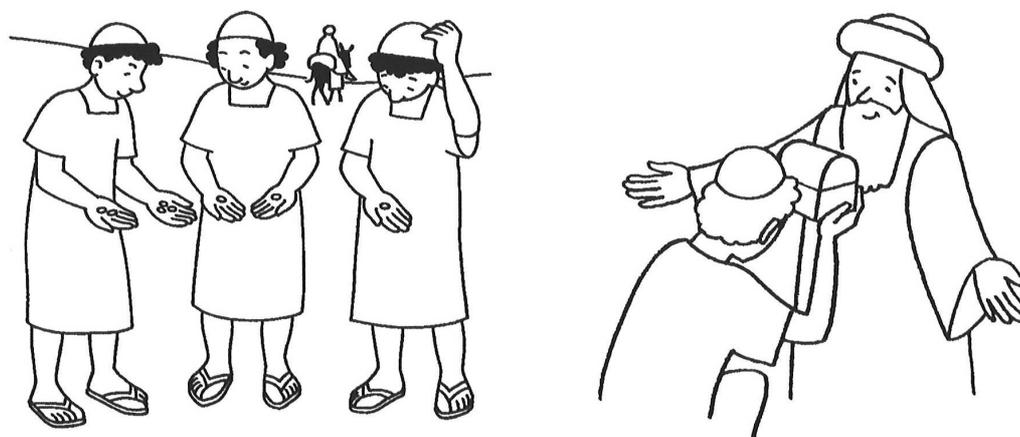
10 Paroles de vie pour nos écoles.

5. Des talents à fructifier.

" Celui qui avait reçu cinq talents s'avança et présenta cinq autres talents."

Mat. 25,20

Comme ce maître de domaine, qui ne se croit pas indispensable, qui place sa confiance dans ses employés et leurs potentialités, qui reconnaît leurs mérites...



Cette parole nous déconcerte:

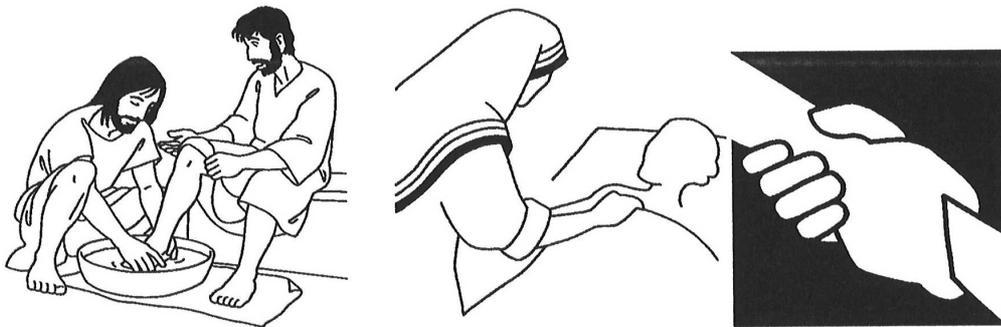
sommes-nous convaincus de ce que chacun est dépositaire de talents et que notre mission commune vise à les épanouir au mieux? sommes-nous convaincus qu'il en est de multiples sortes, et que toutes participent dans la complémentarité à la construction d'une personnalité? **comment oeuvrer en profondeur pour en persuader chacun, pour déceler et activer le meilleur, pour révéler des potentialités parfois insoupçonnées, des dons cachés, des trésors enfouis?** comment cultiver en nous le goût à l'effort et la joie partagée de l'objectif atteint?

10 Paroles de vie pour nos écoles.

6. Le service et non point le pouvoir.

" Le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir." Mt 20,28

Ou comme ceux-là qui oeuvrent en serviteurs simples et ordinaires, qui font ce qu'il leur revient de faire, tâches ingrates comprises, sans attendre autre retour que la satisfaction de leur devoir accompli...



Cette parole nous bouscule:

considérons-nous l'acquisition de connaissances et de compétences comme un vecteur de pouvoir et d'avoir? Ou pensons-nous que tous les apprentissages doivent être mis au service d'un idéal de fraternité? Dans cette optique, comment privilégier avec créativité des pratiques de coopération plutôt que de compétition? Prenons-nous nos distances avec une conception de la société pyramidale et hiérarchisée? Veillons-nous à bien distinguer l'autoritaire qui soumet et l'autorité qui fait grandir?

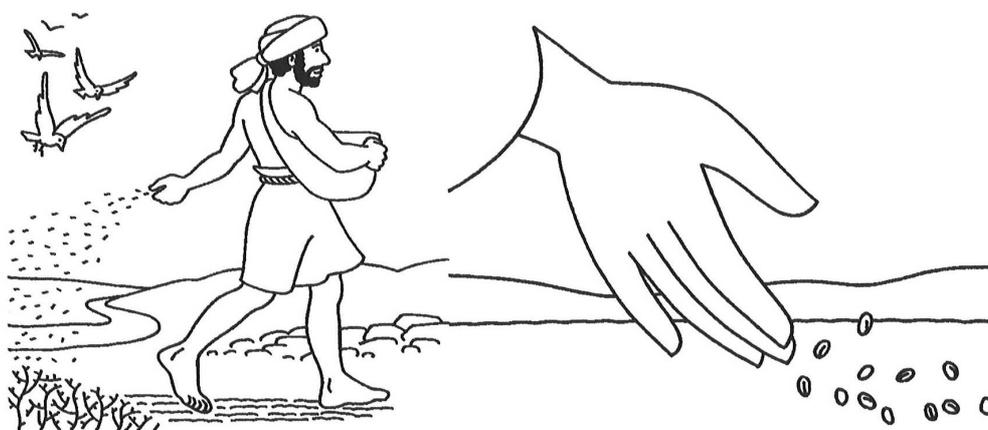
10 Paroles de vie pour nos écoles.

7. Semer, semer, semer.

" Il en va du Royaume des cieux comme d'un homme qui a semé du bon grain dans son champ."

Mt 13,24

Tel le semeur, au geste généreux et confiant...



Cette parole nous invite:

comme un jardinier avisé, serons-nous humbles et patients? aurons-nous à l'esprit qu'il y a loin de la graine au fruit? Saurons-nous accepter qu'une bonne terre donne peu de fruits quand une autre, pourtant caillouteuse, a bien rendu? **Comment oeuvrer avec courage sans percevoir le résultat immédiat de notre travail?** faire preuve d'assez de confiance pour laisser mûrir, laisser du temps au temps, ne pas trop intervenir au risque d'étouffer une personnalité en devenir? Et, malgré l'ivraie, continuer inlassablement à semer le bon grain, encore et toujours, avec ténacité...

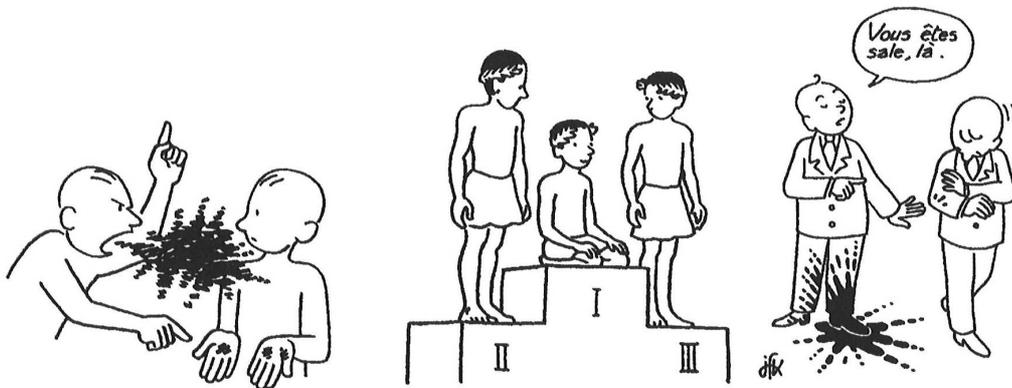
10 Paroles de vie pour nos écoles.

8. Eduquer plutôt que juger.

" Cessez de juger sur l'apparence. Jugez avec équité."

Jn 7,24

A l'exemple de celui qui ne s'acharne pas à dénoncer le fétu de paille dans l'oeil de son frère quand une poutre pourrait entraver son propre regard...



Cette parole résonne en nous:

si nous sommes persuadés que "*l'homme est meilleur que l'homme*", qu'il y a en chacun une part de lumière qui ne demande qu'à être révélée, saurons-nous nous débarrasser de nos a-priori, de nos représentations figées, de nos idées toutes faites et de nos jugements péremptaires? Ferons-nous toujours la part des choses entre la personne et ses actes? Nos choix d'orientation nous conduiront-ils à refermer des portes ou à ouvrir celles qui permettront d'emprunter un chemin de progrès?

10 Paroles de vie pour nos écoles.

9. Le respect de la vie.

" Je suis venu pour qu'ils aient la vie en abondance."

Jn 10,10

Comme François d'Assise, s'émerveillant de la création et s'entretenant avec les oiseaux, libre de sa présence à toute forme de vie...



Cette parole nous place devant un choix:

nous attacherons-nous à promouvoir une culture de la vie et à prendre une distance critique vis-à-vis des idéologies du profit à tout prix, de l'égoïsme et de la compétition érigés en dogmes, du matérialisme et du consumérisme effrénés, des tentations ambiantes d'avilissement et d'abêtissement, des entreprises d'exploitation et d'aliénation qui portent graves atteintes à la dignité, à l'intégrité, à la liberté et à la justice? Serons-nous capables de nous indigner devant toutes ces dérives, et au-delà de l'indignation, prendrons-nous engagements, au sein même de nos écoles, à être des messagers de paix, des insuffleurs de joie, des promoteurs de beauté? Saurons-nous nous réjouir et prendre part active dans tout ce qui se vit, dans tout ce qui dynamise nos écoles?

10 Paroles de vie pour nos écoles.

10. Etre présent au monde d'aujourd'hui.

" Confiance ! C'est moi; n'ayez pas peur !"

Mc 6,50

Comme le sel qui donne goût à la vie, comme la lumière à tenir à l'écart du boisseau...



Cette parole ébranle notre confort et nos certitudes:

parce que loin de nous inciter à un repli frileux, identitaire et passéiste, elle nous invite à vivre audacieusement de toutes ces valeurs et à les faire vivre dans nos écoles et en dehors; elle nous appelle à être au monde sans être du monde; elle nous appelle, nous pourtant si pauvres et faillibles, à être des témoins du message évangélique, des témoins qui incarnent alternativement et simultanément un Père plein d'amour, un bon Samaritain, un modèle de pardon, un bon pasteur, un maître de domaine éveillé de talents, un humble et consciencieux serviteur, un semeur généreux et un patient jardinier, un juge droit, équitable et bienveillant, un amoureux émerveillé de la création, et encore un infatigable pèlerin en quête de sens, un pêcheur d'hommes, un artisan de paix, un veilleur d'aurores, un passeur qui emmène chacun au-delà de lui-même, une eau pure qui désaltère, un roc où s'appuyer, et... **moi-même, ici et maintenant, appelé à être ce grain de sel qui, en toute rencontre et situation, donne saveur incomparable.**



Projet d'établissement du Saint Cœur de Marie



I. OBJECTIFS GENERAUX

- Offrir à chacun la liberté de construire sa propre identité en relation avec Dieu tel que Jésus nous le révèle.
- Favoriser des démarches personnelles chez l'enfant pour qu'il soit plus autonome. Insister sur ses progrès et ses réussites.
- Développer la confiance en soi et la socialisation.
- Avoir du plaisir en apprenant.
- Donner de l'aide aux enfants tout en exigeant l'effort et le travail individuel indispensable aux progrès personnels.
- Acquérir un esprit d'ouverture, de tolérance, de respect et de civisme.
- Sensibiliser les enfants à une alimentation saine et au respect de notre planète par le biais de projets de développement durable.
- Créer des synergies et des relations ouvertes au dialogue entre direction, enseignants, parents et enfants.
- Sensibiliser les enfants à l'apprentissage précoce d'une 2^e langue (néerlandais)

2. MOYENS PERMANENTS MIS EN OEUVRE

2.1. Pour développer un esprit familial

- Mise en place d'un parrainage, durant toute l'année, d'un enfant de 1^{ère} année par un enfant de 6^{ème} année: découverte de l'école, approfondissement de la lecture, encadrement du repas de midi, ...
- Temps forts de l'année évangélique : moment de partage, d'échange, de convivialité, de prière (messe de rentrée, advent, Noël, carême, Pâques, ...)
- Chaque jour :
A la demande, les membres du personnel sont toujours disponibles.
Il est possible de voir fonctionner l'école primaire et maternelle (sur rendez-vous).
Garderie active en collaboration avec l'ASBL l'Eveil.
L'école veut apporter à l'enfant un enseignement et une éducation qui l'aideront à progresser dans la vie future.

2.2. Pour permettre la participation de chacun à toutes les activités

Sur le site d'Hannut

L'aménagement de la cour de récréation offre trois aires de jeux différentes permettant aux enfants de s'épanouir pleinement : double terrain de football, terrain

de basket/base-ball, et une aire plus calme permettant jeu de marelle, de billes, corde à sauter, ...

Depuis le 1^{er} septembre 2014, un projet « steward de récré » est né. De quoi s'agit-il ? Chaque semaine, des élèves de 6^{ème} année sont choisis comme steward de récré.

Certains animent divers jeux dans la cour, arbitrent les matchs de foot et gèrent le matériel sportif. D'autres s'occupent des enfants qui doivent rester au chaud dans un local réservé aux malades où sont organisés des jeux de société et de bricolage sous le contrôle des enseignants responsables de la cour.

Ce projet permet de gérer et d'apaiser l'agressivité verbale et physique.

Sur le site de Cras Avernas

L'aménagement de la cour de récréation offre plusieurs aires de jeux permettant aux enfants de s'épanouir pleinement.

3. PEDAGOGIQUE

3.1. Développement de la langue maternelle

● Lire-écrire

- Manipuler différents types d'écrits et les analyser.
- Observer les formes de la langue (orthographe, conjugaison, etc.).
- Dégager des structures dans le but d'écrire.
- Parrainage par les grands.
- Utilisation pour les élèves de 1^{ère} année d'un logiciel de lecture propre à l'école (« Balou au pays des lettres et des sons »).

● Favoriser la lecture

- Prendre du temps pour lire en classe : lecture plaisir.
- Communiquer autour du livre, de la presse, d'un événement de vie, etc.
- Entrer dans le livre par la dramatisation (conte), etc.
- Bibliothèque, Bibliothèque communale de Hannut, prêt de livres.
- Ecriture et lecture du journal de l'école.

3.2. Actions pédagogiques au service des apprentissages

- Promouvoir au quotidien certaines valeurs évangéliques : l'accueil, la convivialité, le respect de l'autre, la tolérance, la prière du matin et différentes célébrations lors de fête religieuses, ...
- La concertation des enseignants visera la continuité des apprentissages, la remédiation, les préparations d'activités en cycle.
- L'équipe éducative **travaillera** à la continuité des outils, des matières, des compétences, etc. entre les classes et les cycles.
- L'équipe éducative **réfléchira** à la gestion du temps : en classe, en ateliers lors d'activités, etc.

- L'équipe **tentera de continuer** à développer un projet à long terme de développement durable (recyclages, environnement, « manger-bouger », participation à l'action effet de jeunes contre l'effet de serre, etc.).
- Education corporelle
 - Développer le fair-play, le respect de soi, du partenaire, de l'adversaire, le respect des règles élaborées et le goût de l'effort.
 - L'éducation physique et la psychomotricité visent à favoriser le développement des sens, du mouvement, de l'action et du rapport avec l'autre afin que l'enfant puisse grandir.
 - Natation à l'école primaire : vaincre ses peurs, apprivoiser le milieu aquatique par des jeux, des mouvements, ... afin d'atteindre une autonomie et l'obtention de brevets.
- Seconde langue/immersion
 - Dès la 3^e maternelle, éveiller l'enfant à un autre mode de pensée et à un autre type de culture tout en suscitant chez lui l'audace et le plaisir de s'exprimer dans une autre langue.
 - De la PI à la P4 non immersion, 1h de néerlandais par semaine.
- Intégration
Afin de promouvoir l'ajustement social et la formation des enfants à besoins spécifiques, l'intégration dans l'enseignement ordinaire d'un élève inscrit dans l'enseignement spécialisé peut être organisée.
- Vivre sainement et écologiquement
 - Développer de bonnes habitudes alimentaires.
 - Préférer des collations saines. Attention, collations « fruits » : je viens à l'école avec mon fruit.
 - Prendre de bonnes habitudes dans le tri des déchets
 - Journées « fruits ».
 - Informations « Intradel » par les élèves du secondaire technique de qualification en éducation.
 - Sensibiliser les enfants au bienfait de l'eau et à l'économie de l'énergie.
 - ...
- Classes de dépaysement : classes vertes, de neige, de ville et excursions
Il s'agit de classes transplantées afin de découvrir un autre environnement géographique, historique et humain différent du milieu habituel. Elles n'acquièrent leur pleine valeur que si elles s'inscrivent dans le projet d'établissement. Elles ne peuvent donc se concevoir comme une simple parenthèse dans la vie d'une école : la préparation du départ, le séjour lui-même ainsi que l'exploitation au retour sont des phases complémentaires dont les résultats doivent être investis dans une action à long terme.
Cette action à long terme ne peut être menée à bien sans une collaboration confiante et poursuivie entre enseignants, élèves et parents.
Motiver les élèves est primordial car c'est, bien souvent, de leur intérêt que dépendent l'accord final des parents et la réussite de l'entreprise.

L'enseignant doit donc rester à l'écoute des élèves tout au long de la préparation. Il pourra ainsi relever les objections qui surgiront et tenter d'y répondre afin d'éviter certains désistements.

Quant à la sensibilisation des parents à l'intérêt de ces activités, elle commence dès l'arrivée de l'élève à l'école.

Une réunion d'information où ils auront l'occasion de poser des questions se révèle toujours très utile, de même que l'organisation d'un système d'épargne ou d'actions visant à réduire le coût des séjours, du stage, de l'excursion.

Pour rappel, 90% des élèves de la classe doivent participer aux classes de dépaysement ou tout autre voyage afin que tous puissent y aller.

3.3. Immersion en néerlandais

Objectifs de l'apprentissage en immersion

- Dès la 3^e année maternelle, l'apprentissage par l'immersion poursuit les objectifs suivants :
 - en ce qui concerne les cours et activités pédagogiques assurés dans la langue de l'immersion, la maîtrise des compétences définies dans les socles de compétences.
 - En ce qui concerne la langue de l'immersion, la maîtrise des compétences liées à la communication orale et écrite dans cette langue définies dans les socles de compétences.

- Concernant les cours
 - Les cours de mathématiques et d'éveil (50%) sont donnés en néerlandais par un enseignant néerlandophone.
 - Les cours de langue maternelle, de religion et d'éveil (50%) sont donnés en français par un enseignant francophone.
 - A partir de la P5, la structure et la pratique de la langue néerlandaise sont approfondies en vue d'intégrer la filière immersion en première secondaire.

4. CADRE DE VIE

- Rafraîchissement de plusieurs locaux (entre autres les toilettes) et achat de nouveaux mobiliers.

- Bibliothèque : 2 personnes bénévoles nous proposent leur aide pour sa gestion quotidienne. Nous les en remercions sincèrement. Nous sommes toujours à la recherche de livres, de manuels, ... afin de renouveler et compléter notre bibliothèque... Faites-nous signe !

- Bon climat de travail : locaux agréables, colorés, pratiques et matériels didactiques adéquats et en suffisance.

5. MOYENS PONCTUELS MIS EN PLACE

Toutes les activités pédagogiques et extrascolaires seront organisées au cours du cursus scolaire de l'enfant, en fonction de l'actualité.

Développement de la langue maternelle

● Pour le plaisir d'être ensemble

- Durant la 1^{ère} semaine de la rentrée, parrainage des élèves de 1^{ère} année par les élèves de 6^{ème} primaire.
- Marche parrainée
- Souper, barbecue
- Classes de dépaysement (vertes, ville, neige)
- Fête du carnaval
- Fancy-fair
- Diverses excursions
- Conte et marché de Noël, Saint-Nicolas, balades, spectacles ...



● Donner du sens à sa vie

- Célébrations au sein de l'école : messe de rentrée et de fin d'année, etc.
- Animations Avent et Carême, etc.
- Visite de l'église/Rencontre avec des religieux, des témoins
- Pastorale scolaire : animations, conte et chorale de Noël, etc.



● Découvrir la musique

- Découverte de l'Orchestre philharmonique de Liège et l'Opéra
- Fancy-fair

● Vivre sainement

- Développer de bonnes habitudes alimentaires :
 - Etude de la pyramide alimentaire ;
 - Le mercredi, journée « fruits » : chaque enfant apporte un fruit ;
 - Animations « Manger-Bouger » en collaboration avec la Mutualité chrétienne.
- Choisir des collations saines, des repas sains et équilibrés
- Création d'un potager
- Participation aux journées de sensibilisation (« Pomme locale », « gros pull », ...)

● Découvrir les sciences

- Animation Intradel
- Projet de développement durable
- Prendre de bonnes habitudes dans le tri des poubelles :
 - Le cycle de l'eau
 - Observation et étude du développement de chenilles, d'escargots, ...
 - Présentations d'animaux familiers, ...
- Diverses expériences scientifiques (Animations « Cap Sciences », etc.)

● Développer son corps

- Journée sportive par cycle
- Courir pour la forme
- Brevets de natation
- Piscine dès la 1^{ère} année
- Tétrathlon, swimmarathon
- Tournoi de tennis de table (5^{ème} et 6^{ème} primaire)
- Tournoi de basket-ball, football
- Journée « Danone » (découverte du football en salle)
- Patinoire



● Se découvrir et découvrir les autres

- Education sexuelle et affective
- Classes de neige, vertes, de ville et excursions (Pairi Daiza, Bokrijk, etc.)
- Diverses animations en classe pour régler les conflits (conseil de classes, animations PMS, ...)

● S'ouvrir au monde, aux autres, etc.

- Fancy-fair, cinéma et théâtre
- Organiser des jeux pour les plus jeunes
- Découvertes chaque semaine de la presse écrite et rencontre avec un journaliste
- Rencontre avec différentes personnes (Contacts avec des personnes âgées, etc.)
- Recherches sur des personnages historiques et d'actualité (J. BREL, Sœur Emmanuelle, B. Obama, etc.)

● Découvrir l'enseignement secondaire

- Réunion d'informations avec le PMS et divers professeurs de l'enseignement secondaire général
- Découverte de l'enseignement secondaire technique et professionnel (animations sur les métiers en pénurie)

● Découvrir les langues étrangères

- Néerlandais dès la 1^{ère} primaire
- Immersion (voir point 3.3)



● Développer les goûts artistiques

- Organisation de différentes expositions à l'école
- Etude de différents peintres et courants de peinture
- Marché de Noël (pour tous)
- En collaboration avec la bibliothèque communale, expositions de réalisations des enfants

● Apprendre à vivre en société

- Jeux de société dans les classes / interclasses
- Contacts avec les enfants de l'école spécialisée Sainte-Croix
- Esprit de tolérance et de respect mutuel

- A la rencontre du livre, du conte, etc.
 - Dramatisation du conte de Noël
 - Lecture de contes par des plus grands, des ami(e)s de l'école, etc.
 - Bibliothèque centre de documentation (BCD)
 - Lire et exploiter plusieurs livres en classe
 - Valises de livres par thème (prix Versele)
 - Utilisation des revues et de journaux
 - Diverses activités de vocabulaire

- Pour nous aider à mieux comprendre l'enfant
 - Contacts fréquents avec le PMS, le PSE, le Craft, Centre Bernadette, etc.
 - Travail et suivi avec logopèdes, acteurs de terrain et responsables du SAJ, etc.

- Découvrir l'histoire et la géographie
 - Exploiter au maximum la ligne du temps
 - Activités diverses lors des classes de neige, vertes et de ville
 - Visite des châteaux, du Centre de technopolis, musée des enfants
 - Elocutions

- Découvrir le multimédia
 - Participation à l'innovation pédagogique (Pod-casting, correspondance, ...)
 - Contact par mail avec des parents en mission à l'étranger et avec des anciens élèves
 - Différenciation des apprentissages en lecture et en calculs avec différents logiciels
 - Invitation des grands-parents pour découvrir l'outil informatique
 - Création du site internet de l'école par les enfants (compte rendu, excursions, photos, film, ...)
 - Tableaux interactifs, tablettes, rétroprojecteurs





Renseignements pratiques

I. DES PERSONNES AU SERVICE DE L'ÉCOLE

■ Notre Pouvoir Organisateur (PO) de la section fondamentale

- Président : Michel Dokens

■ Le Conseil de participation et le comité d'immersion

Ils sont communs aux deux implantations.

■ Les associations de parents

Elles se réunissent tout au long de l'année.

■ Le personnel de l'école

- Direction : Anick Triffaux - 019/51.11.20 – 0476/36.11.20

- Enseignants :

	<u>Cras Avenas</u>	<u>Hannut</u>
<i>Instituteurs maternels</i>	Nathalie Ahn Bénédicte Arkens Justine Brabant Anne-Cécile Doneux Elise Mottet Valentine Withofs	
		Alain Bertrand Jessica Brummans Frédéric de Schaetzen Colette Delvaux Antoine Fortemps Florence Geuquet Justine Gonzalez Céline Hankenne Katrien Heylen Carine Housen Geneviève Mottet Carine Piron Leen Pollaris Veerle Raeymaekers Tania Reynders Anne-Sophie Salmon Pierre Salmon Géraldine Volont Caroline Warnant
<i>Ed. physique</i>	Eric Mottet Christophe Distexhe	Stéphanie Vigneron
<i>Psychomotricité</i>		Valérie Pirson
<i>Puéricultrice</i>		Aurélie Gordenne
<i>Langue néerlandaise</i>	Christel Feijtons	

- Personnel d'entretien : Carmen Schouffler, Margot Wanson, Corine Lecocq, Vanessa et Cathy
- Surveillants de midi : Cathy Feront, Arnaud Munten, Valérie Saegerman, Alison Lejeune
- Cuisine : Société Aramark (site Hannut)
- Bibliothèque : Marie-Josée Hendrix et Dominique Boline (bénévoles)
- Remédiation : Pascale Gaillard, Marie-Rose Papy et Marie-Josée Thomas (bénévoles)
- Garderie « L'Eveil » :
 - Responsable : Anne-Françoise Lhonnay (Gsm : 0493/ 099200 - Tél. : 019/630532)
 - Accueillants extrascolaires :
 - Site d'Hannut : Arnaud Munten (0493/099206), Valérie Saegerman (0494/387425)
 - Site de Cras Avernas : Karine Morias (0493/099211), Alison Lejeune (0493/621161)

2. HORAIRE ET CALENDRIER

■ Cours

Site d'Hannut : 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 15h30 (le mercredi : 8h25 à 12h).
 Site de Cras Avernas : 8h45 à 12h et de 13h30 à 15h30.

■ Education physique, psychomotricité et natation

Ces cours sont obligatoires, **sauf dispense médicale**.

Education physique

Tenue de gymnastique **différente de celle de la classe** (t-shirt blanc, short foncé et pantoufles de gymnastique).

Natation : piscine de Hannut

Eviter le port de bijoux, prendre un bonnet et maillot une pièce.

Paiement : Carte de 20 bains (30 €) payable à l'enseignant.

La carte reste à l'école et sera remise à l'enfant fin juin. En cas de perte, la carte n'est pas remboursée. Les cartes de l'année scolaire passée restent valables !!

■ Réunions de parents

<i>mi-septembre</i>	<i>Réunion collective vivement conseillée</i>
<i>mi-novembre</i>	<i>Remise du 1^{er} bulletin et réunion individuelle des parents</i>
<i>mi-janvier</i>	<i>Réunion individuelle si nécessaire (sous convocation)</i>
<i>mi-mars</i>	<i>Remise du 2^{ème} bulletin et réunion individuelle des parents</i>
<i>mi-avril</i>	<i>Réunion individuelle si nécessaire (sous convocation)</i>
<i>Fin juin</i>	<i>Remise du 3^{ème} bulletin et réunion individuelle des parents</i>
<i>Fin juin</i>	<i>Remise officielle du CEB aux 6^{èmes} primaires</i>

■ **Programme des séjours à l'extérieur de l'école**

- Classes vertes pour les élèves de P3 en Belgique : lieu et dates à déterminer.
- Classes de neige pour les élèves de P6 en Suisse : lieu et dates à déterminer.
- Classes de ville pour les élèves de P5-P6: lieu et dates à déterminer.

Vous avez la possibilité d'épargner en vue des classes vertes et de neige dès la 1^{ère} primaire (annexe 8 – voir fin du dossier). Vous recevrez de plus amples renseignements en temps voulu.

■ **Activités et fêtes de l'école**

<i>Marche parrainée</i>	<i>septembre</i>
<i>Souper</i>	<i>octobre</i>
<i>Visite de St Nicolas</i>	<i>décembre</i>
<i>Conte et animation de Noël</i>	<i>décembre</i>
<i>Marché de Noël</i>	<i>décembre</i>
<i>Fancy-fair – Spectacle</i>	<i>A déterminer</i>
<i>Portes ouvertes</i>	<i>Avril</i>

3. SERVICES

■ **Transport scolaire**

- Bus Huy - Hannut - Landen : ligne 127 A
- Bus Namur – Hannut : ligne 81 (Meeffe – Wasseiges – Ambresin – Merdorp – Thisnes – Crehen)
- Bus Tirlemont – Hannut : ligne 339 (Racour – Lincet – Petit-Hallet – Grand-Hallet)
- ... Pour plus d'informations, www.infotec.be - 04/361.94.44

Tarif bus : n'oubliez pas de vous renseigner auprès de la société TEC pour connaître vos avantages.

■ **Cantine (uniquement sur le site d'Hannut)**

Repas chauds + potage	3,20 €*
Potage	0,50 €*
Sandwich (1/4)	1,60 €*
Sandwich (1/3)	2,60 €*

* Sous réserve de modification des tarifs.

Réservation obligatoire tous les matins AVANT 9h. Aucune réservation après cette heure ne sera acceptée.

Les repas, potages et sandwichs ne seront servis qu'aux élèves ayant réservé.

Pour la cantine, paiement fin de mois dès réception de la facture ou paiement par semaine aux enseignants.

■ **Garderie - étude**

Sur le site d'Hannut

- Responsable : Arnaud Munten
- Garderie : le matin à partir de 7h00 et le soir de 15h30 à 18h00.
- Etude assurée par un enseignant : de 15h30 à 16h00.

Sur le site de Cras Avernas

- Responsables : Karine Morias et Alison Lejeune
- Garderie : le matin à partir de 7h15 et le soir de 15h30 à 18h00.

Le **mercredi après 12h15** : garderie à l' « Eveil », rue de Tirlemont, 51 à Hannut (La Saline).

Les tarifs se trouvent sur la feuille de l'accueil extrascolaire (fin du dossier).

Le contrat de confiance (annexe 6) doit être **signé par les deux parents et être** rendu dans les plus brefs délais à la direction de l'école.

Merci de respecter les horaires de fermeture et en cas d'imprévu.

Vous pouvez toujours contacter :

Arnaud Munten (site d'Hannut) au **0493/09.92.06.**

Alison Lejeune (site de Cras Avernas) au **0493/09.92.11**

4. DIVERS

■ **Règles de vie**

- Le règlement d'école est intégré au présent dossier.
- Vous savez déjà qu'outre les connaissances, les savoirs et les savoir-faire, la classe est un lieu de vie personnelle et communautaire où l'on apprend à se connaître, se dépasser, accepter des règles et des attitudes de vie en société dans laquelle doivent être pris en considération :
 - **le respect de soi et de l'autre ;**
 - **la solidarité, l'entraide, la coopération, l'accueil, la collaboration ;**
 - **la participation ;**
 - **la communication ;**
 - **le développement d'attitudes faisant de nos enfants des jeunes capables de se prendre en main ;**
 - **la tolérance.**

En septembre, chaque enfant du primaire recevra une carte de discipline sanctionnant ou récompensant ses actes (cf. règlement carte de discipline).

- Vous savez aussi que toute arrivée tardive, non motivée, sera sanctionnée. Il en sera de même pour les leçons non étudiées et/ou les devoirs non faits (cf. carte de comportement). Une entrevue avec les parents sera proposée.

■ Sécurité et hygiène

- Sécurité

**Dégageons les entrées des écoles.
Utilisons les parkings situés près des écoles.
Évitons les manœuvres dangereuses devant l'école.**

Quelques irréductibles manœuvrent toujours devant l'école, le jour où il y aura un accident, ils devront ASSUMER.

Au son de la cloche, nous demandons à **chaque parent de quitter leurs enfants et la cour de récréation. Vos enfants sont pris en charge par le titulaire. Il est inutile de les accompagner jusque la classe.**

Sur le temps de midi et à la fin de la journée, nous vous prions de **recupérer vos enfants dans la cour de récréation** et de signaler votre départ auprès de l'accueillant(e) extrascolaire se trouvant à la barrière ou l'enseignant se trouvant sur la cour.

Si votre enfant rentre avec une personne inhabituelle, n'oubliez pas de prévenir l'école via le journal de classe.

- **Hygiène** : Surveillez régulièrement les cheveux de votre enfant. Prévenez l'école en cas d'apparition de lentes ou de poux et donnez-lui les soins adéquats si nécessaire. Surtout ne dramatisez pas.
- **Lunettes** : Sauf nécessité ou avis contraire de votre part, nous demandons aux enfants de laisser leurs lunettes en classe pendant les récréations.

■ Autres

- Pour éviter la perte des vêtements et des boîtes à tartines, **n'oubliez pas de les marquer**. Tout ce qui n'a pas été réclamé l'an passé a été donné début juillet. Chaque fin de mois, tous les objets, boîtes... trouvés seront donnés à une œuvre caritative.
- Les enfants (légèrement) malades venant à l'école et qui doivent rester à l'intérieur sont priés d'apporter un mot des parents et de quoi s'occuper (livres, jeux...). Les abus ne seront plus tolérés.

■ Quelques adresses utiles

- PMS : rue Joseph Wauters, 41 A à 4300 Waremme (019/67.78.64)
- PSE (inspection médicale scolaire) : rue de l'Aîte, 1 à 4280 Hannut (019/51.28.85)
- L'adresse e-mail de l'école : **escmhannut@gmail.com**

- Site internet de l'école : www.scmhannut.be

N'oubliez pas de nous communiquer tout changement d'adresse, de numéro de gsm ou autre, et ce dans les plus brefs délais.....merci

5. ABONNEMENTS FACULTATIFS

(Inscriptions clôturées le 30 septembre)

A dater de cette année scolaire, **plus aucun abonnement ne sera accepté après les dates de clôture.**

Nous ne commanderons plus aucun « album vacances » (Noël, Pâques, etc.).

■ Revues

- Bayard Presse
- Averbode (Bonjour, Dauphin, Tremplin)
- Tirelire (P3-P4)
- Récits-Express (P5-P6) – (11 livres)
- Histoires vraies (P5-P6)

■ Journal des enfants (édité par “Vers l’Avenir”)

Les titulaires de 5° et 6° primaires préconisent cet abonnement.

■ Klapkrant et kits

Les titulaires en immersion préconisent ces abonnements.

■ Livres de l'école des loisirs

Contactez Monsieur de Schaetzen.

D'autres questions.... N'hésitez pas à nous contacter.

Bonne année scolaire à toutes et tous.



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

L'inscription implique certaines règles de vie que l'enfant et les parents s'engagent à suivre.

I. Pourquoi un règlement d'école ?

L'école doit organiser les conditions de la vie en commun pour que :

- ▲ chacun y trouve un cadre de vie sécurisant, favorable au travail et à l'épanouissement personnel ;
- ▲ chacun puisse faire siennes les lois fondamentales qui règlent les relations entre les personnes et la vie en société ;
- ▲ chacun apprenne à respecter les autres dans leur personne et dans leurs activités ;
- ▲ l'on puisse apprendre à chacun à développer des projets en groupe. Ceci suppose que soient définies certaines règles qui permettent à chacun de se situer. Elles sont à mettre en résonance avec les projets éducatif et pédagogique de l'établissement ;
- ▲ l'on puisse assurer à tous les mêmes chances de réussite.

2. Règles établies pour toutes les écoles

2.1. La présence à l'école

Obligations pour l'élève et ses parents :

Fréquenter l'école primaire obligatoirement tous les jours scolaires.

L'élève est tenu de participer à tous les cours (y compris la natation, **sauf certificat médical**).

2.2. Les absences

Toute absence doit être justifiée pour les enfants en obligation scolaire. Les seuls motifs d'absence recevables sont les suivants :

- ▲ L'indisposition ou la maladie de l'élève couverte par un certificat médical si l'absence est supérieure à 3 jours ; si non par un mot des parents.
- ▲ Le décès d'un parent ou allié de l'élève.

Les motifs autres que ceux repris ci-dessus sont laissés à l'appréciation du chef d'établissement pour autant qu'ils relèvent de cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles liés à des problèmes familiaux, de santé mentale ou physique de l'élève ou de transports.

L'expression « absence pour raison familiale » n'est pas admise par l'inspecteur, ni par le vérificateur !!!

Toute autre absence est considérée comme injustifiée.

(Art . 4 et 6 de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 23/11/98)

Les mots d'absence ne peuvent pas s'inscrire dans le journal de classe.

La directrice est tenue d'avertir la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) dès qu'un enfant compte plus de 9 demi-jours d'absence irrégulière.

Quand un enfant arrive en retard, il se présente d'abord chez le directeur. Les parents devront compléter un document et le signer.

2.3. L'exclusion définitive

« Un élève régulièrement inscrit dans un établissement ne peut en être exclu définitivement que si les faits dont l'élève s'est rendu coupable portent atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève, compromettent l'organisation ou la bonne marche de l'établissement ou lui font subir un préjudice matériel ou moral grave ». (art. 89 du décret « missions » du 24 juillet 1997)

2.4. Le respect des règles en cas de maladies contagieuses

Un extrait des mesures préconisées par l'inspection médicale scolaire

Maladies	Mesures concernant le malade.	Mesures concernant les élèves et mesures générales d'hygiène.
Scarlatine	Eviction jusqu'à guérison attestée par un certificat médical.	Si plusieurs cas se présentent dans la classe, consulter son médecin.
Oreillons	Eviction jusqu'à guérison.	Vaccination recommandée surtout pour les garçons qui n'ont pas encore eu la maladie.
Rubéole	Eviction de 7 jours à partir du début de l'éruption.	Il est particulièrement recommandé de vacciner contre la rubéole toutes les jeunes filles âgées de 11-12 ans.
Varicelle	Eviction jusqu'à guérison pour une période minimale de 14 jours.	
Méningite à méningocoque	Obligation de prévenir l'école dans les plus brefs délais	

En cas de maladies, et pour éviter toute contagion, l'enfant est dans l'obligation de rester à la maison.

2.5. Délivrance de médicaments

Pour des raisons évidentes de sécurité et sauf en cas de premiers soins d'urgence à administrer à l'école, les membres du personnel scolaire ne peuvent délivrer des médicaments à votre enfant qu'à la demande écrite de votre médecin traitant.

Le document que vous lui demanderez doit comporter :

Le nom et le prénom, la date de naissance de l'élève, la classe fréquentée. Le nom du/des médicament(s), la dose et l'heure d'administration, la durée (spécifiée du au) du traitement.
--

Les médicaments seront remis personnellement par les parents, à l'enseignant ou membre du personnel présent à l'arrivée de l'enfant.

2.6. Divers

- ▲ Les frais scolaires : Les frais scolaires autorisés sont les frais d'accès à la piscine, frais découlant de l'organisation d'activités culturelles ou sportives, les achats groupés facultatifs, les frais de participation et de déplacement à des activités extérieures à l'établissement : excursions, classes vertes et classes de neige, ... (voir tableau fin du dossier)
- ▲ Les assurances : L'école a souscrit une assurance en responsabilité civile qui couvre les frais après remboursement de la mutuelle.
- ▲ En cas d'accident ou autre : Si nous ne pouvons pas vous contacter, vous donnez décharge au médecin et/ou à l'école de prendre toutes décisions nécessaires à l'état de santé ou la sécurité de votre enfant. Vous serez avertis le plus rapidement possible.

3. Dans notre école, nous distinguons « LOIS » et « REGLES »

3.1. Les LOIS s'imposent

Il est interdit :

- ▲ d'avoir des comportements violents.
- ▲ de manquer de respect.
- ▲ de se mettre en danger et de mettre l'autre en danger.
- ▲ de diffuser sur internet des propos, des photos portant atteinte à la réputation, à l'intégrité de l'école, des enseignants, du personnel, des élèves. Toute diffusion sans accord de l'école peut être poursuivie par la justice.
- ▲ détériorer le matériel et l'environnement.

En cas de problème :

L'enfant prend le temps de se calmer.

Le « banc du pardon » est mis à la disposition de chaque élève. En cas de conflit, l'enfant pourra essayer de verbaliser la « situation-conflit » et tenter de trouver une solution à celle-ci.

S'il n'en trouve pas, nous sommes là pour l'aider à :

Exprimer sa difficulté (quand la passion fait place à la raison), analyser son attitude, écouter l'autre version, imaginer des solutions, prendre un engagement...

S'il ne respecte pas son engagement, il recevra un avertissement écrit.

En cas de récidive, il sera sanctionné et devra réparer.

Si le problème est grave, une sanction sera appliquée en dehors d'un climat passionnel.

→ Mots clefs dans les couloirs : courir = danger, taisez-vous, ici on travaille, ...

3.2. Les REGLES se construisent

Les règles sont construites avec les enfants dans un but de formation.

Elles varient suivant l'âge des enfants, l'endroit où ils se trouvent...

L'enfant prend le temps de se calmer, le banc de la réconciliation ou du pardon est mis à sa disposition. Une fiche de réflexion lui est proposée.

En cas de conflit plus grave, l'enseignant organise un conseil de classe pour réfléchir, verbaliser ou dessiner « la situation conflit ». Les enseignants, les surveillants, la direction prennent connaissance du conflit ; l'école garde des traces dans un dossier. Les enseignants et la direction restent à votre disposition afin de trouver des solutions pour aider votre enfant à s'épanouir pleinement au sein de notre école.

REGLES DE NOTRE ECOLE

	parents	enfants
J'arrive à l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Je fais tout pour que mon enfant soit à l'heure à l'école (les rangs sont formés à 8h30). En cas d'arrivée tardive, il est obligatoire de vous présenter au bureau de la direction. - Pour la sécurité des enfants, les parents utilisent le parking situé rue des Jardins. - Sauf raison exceptionnelle, les parents n'accompagnent pas leur enfant à l'intérieur de l'école sauf au vestiaire en cas de perte d'objets. - Toute absence à l'école primaire sera justifiée. - Tout retard sera excusé à la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je suis ponctuel (les rangs sont formés à 8h30). - Je laisse des objets dangereux et de valeur à la maison. - Le port du voile, les boucles d'oreille sont interdits. - Je n'apporte ni MP3, Nintendo, PSP/DS, couteau, lame de rasoir, briquet, allumettes, ... à l'école. En cas de nécessité, le GSM est toléré. Cependant, je suis prié de le donner à l'enseignant en début de journée. L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration. - Piercing, tatouage, maquillage, et colorations excentriques des cheveux sont strictement interdits. - En primaire, quand j'arrive à l'école, je rentre directement dans la cour et je ne la quitte plus, même si mes parents restent devant la barrière. - Je justifie mon retard à la direction et je m'excuse en rentrant en classe.
En récréation	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents laissent au personnel de l'école le soin de résoudre les conflits. - Les enfants ne peuvent aller en récréation avec les lunettes qu'en cas d'absolue nécessité : aucune assurance ne fonctionne en cas de bris de verres ou de monture. - En cas de maladie, et non pour des futilités, un mot des parents est exigé pour rester à l'intérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> - J'attends d'être dans la cour pour déballer ma collation et je jette mes déchets dans la poubelle adéquate. - C'est le moment de me détendre ; les jeux violents sont interdits. - Je ne perturbe pas les jeux des autres. - En aucun cas, je ne quitte l'école sans autorisation sous peine de sanction. - Je joue au football dans la zone prévue. - Je veille à choisir des collations saines et en quantité normale.
Sortie des classes	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents attendent uniquement sous le préau et veillent à libérer la rampe d'accès à la cour pour la 	<ul style="list-style-type: none"> - Sans l'autorisation écrite de mes parents, je ne peux pas quitter la cour avant que ceux-ci n'arrivent. Avec

	<p>sécurité des enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'école sera prévenue suffisamment tôt de toute modification concernant le retour de l'enfant (moyen de transport, retour avec une autre personne...). - Il est strictement interdit de manœuvrer devant l'école. 	<p>l'autorisation des parents, une carte de sortie sera délivrée par la direction et permettra aux enfants de rentrer seuls à leur domicile par le chemin le plus court.</p>
En classe	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents sont priés de ne pas déranger l'enseignant et les enfants pendant les heures de cours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Je respecte tous les adultes. - Je pense à dire bonjour, merci, s'il vous plait, ... - J'ai le droit de parole, les autres aussi. - Je respecte le matériel, celui des autres et celui de l'école. - Je ne mange pas pendant les cours. - Je ne bois pas sans autorisation. - Je respecte les consignes, je fais des efforts et suis persévérant. - J'ai recours à mes outils et je peux demander de l'aide.
Dans l'école	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents n'ont pas accès aux classes en dehors des heures de cours. Les parents peuvent toujours rencontrer les enseignants et la direction : il suffit de prendre rendez-vous. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la sécurité de tous, il est interdit de courir et de se bousculer dans les couloirs et les escaliers. - Dans les escaliers, je monte et descends à droite et je veille à ne rien faire tomber du haut de celui-ci. - Il est interdit de se faire glisser sur la rampe de l'escalier. - Je tiens ma mallette à la main ou au dos sans la faire rouler sur les marches. - Pour le respect des autres, il est interdit de crier. - Il est strictement interdit de circuler dans les couloirs durant les récréations.
A domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents signent tous les jours le journal de classe et veillent à ce que les travaux soient réalisés proprement, rendus au jour prévu, que les leçons soient connues et que les contrôles soient signés régulièrement. - Les parents lisent et signent pour accord les documents reçus dans le courant de l'année. 	<ul style="list-style-type: none"> - J'étudie mes leçons, je fais mes devoirs. - Je me mets en ordre. - Je présente les travaux à signer par mes parents. - Je vérifie l'état de mon matériel scolaire.
Au réfectoire	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents veillent à ce que le repas soit agréable (choix 	<ul style="list-style-type: none"> - Je m'assieds correctement, je mange proprement, je parle

	du menu/pique-nique, repas équilibrés, ...). Evitons les bonbons si possible... Coca et chips sont proscrits.	calmement, je respecte les aliments et je ne les gaspille pas, je laisse l'endroit propre pour le suivant. - Je respecte l'adulte qui me surveille même si ce n'est pas un enseignant.
Education physique	- Tenue de gymnastique obligatoire. - Le jour même, en cas de non présentation du sac de natation ou d'un mot d'excuses, la séance vous sera facturée.	- A prévoir avec les titulaires de ces cours.
Services	Nous sommes reconnaissants aux parents qui nous aident lors des différentes activités menées tout au long de l'année.	- L'école t'offre ses services. Nous te demanderons de lui en rendre également.
A la garderie	- Les élèves qui vont à la garderie doivent se conformer au règlement de l'« Eveil » reçu lors du premier contact. Si, exceptionnellement, un parent pense arriver en retard, il prévient Madame Brigitte Selva le plus rapidement possible au numéro 0493/09.92.03 .	Je respecte les animatrices, je leur obéis. L'enseignant titulaire est toujours informé des problèmes survenus pendant la garderie et peuvent prendre des sanctions.
Sécurité	- Les parents qui transportent occasionnellement des enfants certifient que leur véhicule est assuré, qu'ils ne dépasseront pas le nombre de personnes prévu et que chacun aura la ceinture de sécurité. - Les barrières de l'école doivent toujours être fermées.	J'évite tout jeu violent, toute agression d'autres personnes. Je ne frappe pas, je ne donne pas des coups, ne saute pas dans les escaliers, ...
Dans les W-C		- Je dois aller aux toilettes pendant les récréations. - Je tire la chasse. - Je ne joue pas dans les toilettes et n'y reste pas pendant les récréations. - Je garde les toilettes propres et agréables pour le suivant.

4. Réseaux sociaux

- ▲ Les réseaux sociaux (facebook, whatsapp, messenger, ...) font maintenant partie de notre quotidien et les enfants les fréquentent. Nous demandons aux parents de veiller à ce qu'ils utilisent ceux-ci de façon responsable afin d'éviter tout conflit à l'école.
- ▲ Toute atteinte (diffamation, calomnie, ...) à la réputation de l'école (sur la place publique, sur les réseaux sociaux, ...) pourrait faire l'objet d'une action en justice.

5. Cours d'éducation physique

Pour pratiquer une activité physique, il faut une tenue adéquate.

Il en va de même pour le cours d'éducation physique.

C'est ainsi que pour la sécurité de l'élève il faut que les chaussures soient lacées et dépourvues de semelles compensées. Des chaussures détachées augmentent le risque de blessures par chutes en trébuchant sur un lacet ou en perdant une chaussure dans l'action.

Par mesure de sécurité et dans le but de veiller au confort, à la santé et à l'hygiène de l'enfant (la transpiration peut entraîner le refroidissement de l'enfant et des odeurs bien désagréables s'il ne change pas de tenue), **nous demandons :**

▲ Pour les garçons :

- la petite pantoufle blanche (peu coûteuse) est tout à fait recommandée OU une bonne paire de baskets avec lacets
- un simple T-shirt blanc et un short bleu foncé ou noir

▲ Pour les filles :

- la petite pantoufle blanche (peu coûteuse) est tout à fait recommandée OU une bonne paire de baskets avec lacets
- un simple T-shirt blanc et short bleu foncé ou noir OU maillot et collants

Pour information, un t-shirt avec le logo de l'école est vendu au prix de 5€.

Le non respect de ce règlement sera sanctionné.

6. Dispositions finales

Le présent règlement d'ordre intérieur ne dispense pas les élèves, leurs parents ou la personne responsable à se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.

TABLEAU FRAIS SCOLAIRES PRIMAIRES

FRAIS OBLIGATOIRES										FRAIS FACULTATIFS			
	Piscine	Classes de dépaysement			Activités sportives	Activités culturelles	Excursion	Total	Divers abonnements	Photos	T-Shirt	Frais de service : diners, garderie, ... en option	
1e primaire	30 *				5	10	30	45	50	15	5		
2e primaire	30 *				5	10	30	45	50	15	5		
3e primaire	60	140			5	10	30	245	50	15	5		
3e Immersion	60	140	150 (si classes de neige en 5e)		5	10	30	245 ou 395 (si classes de neige en 5e)	50	15	5		
4e primaire	60		150		5	10	30	255	50	15	5		
4e Immersion	60		150		5	10	30	255	50	15	5		
5e primaire	60		250		5	10	30	355	50	15	5		
5e Immersion	60		250 ou 320 (si classes de neige en 5e)	130 (1an/2)	5	10	30	105 ou 175 (si classes de neige en 5e)	50	15	5		
6e primaire	60		220		5	10	30	325	50	15	5		
6e Immersion	60		240 (1 an/2)	150 (1an/2)	5	10	30	125 (si classes de neige en 5e) ou 325	50	15	5		

Afin de faciliter vos paiements un ordre permanent vous est proposé (voir annexe 8A et B).
Cependant pour les classes de neige une épargne vous est proposée dès la quatrième année, voir la 3e immersion dans le cas où les élèves partent en 5e immersion.

Le solde de ce voyage s'élève à +/- 640 € selon l'année de départ.

* Les 1ères et 2èmes années ne vont à la piscine qu'une fois tous les 15 jours.

TABLEAU FRAIS SCOLAIRES MATERNELLES

	FRAIS OBLIGATOIRES					FRAIS FACULTATIFS					
	Piscine	Classes de dépaysement		Activités sportives	Activités culturelles	Excursion	Total	Divers abonnements	Photos	T-Shirt	Frais de service : diners, ... garderie, ... en option
Accueil					30	30	30		15		
1e mat.					30	30	30		15		
2e mat.					30	30	30		15		
3e mat. Immersion					30	30	90		15		

Table des annexes

Les pages suivantes sont très importantes. Ces différents documents constitueront le dossier individuel de l'élève.

Veillez les compléter et les rendre à la direction lors de l'inscription de votre enfant.

- ❑ Annexe 1 : Fiche d'inscription complétée (fournie par l'école) ;
- ❑ Annexe 2 : Accord de l'élève et des parents sur le R.O.I.
- ❑ Annexe 3 : Déclaration relative au traitement des données personnelles ;
- ❑ Annexe 4 : Fiche santé ;
- ❑ Annexe 5 : Traitement préventif en cas de méningite bactérienne ;
- ❑ Annexe 6 : Accord concernant le droit à l'image ;
- ❑ Annexe 7 : Contrat de confiance – Garderie Eveil, signé par les 2 parents.
- ❑ Annexe 8 : Ordre permanent bancaire

PS : Merci de ne pas oublier la composition de ménage ainsi que la photocopie de la carte d'identité de l'enfant s'il la possède déjà.

ECOLE FREQUENTEE L'AN PASSE : nom et adresse précise de cette école

Il était en 3^{ème} MATERNELLES ou 1^{ère} / 2^{ème} / 3^{ème} / 4^{ème} / 5^{ème} / 6^{ème} année PRIMAIRE

Ses résultats : _____ % : Très bien - Avec difficultés - Doit doubler

A-t-il dû recommencer sa 3^{ème} maternelle ?

OUI – NON. Si Oui, dans quelle école ?

Il est entré pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année PRIMAIRE

En Communauté Française de Belgique :

Le ___ / ___ / _____

RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES ANTERIEURS : TRES IMPORTANT

Classes	Années scolaires	Ecole	Adresse(s)
M1			
M2			
M3			
P1			
P2			
P3			
P4			
P5			
P6			

!!!! Si doublement dans une année : veuillez compléter ci-dessous :

Classes	Années scolaires	Ecole	Adresse(s)

ENGAGEMENTS DES PARENTS :

1. Nous reconnaissons avoir reçu copie des Projets éducatif et pédagogique de l'Etablissement, des Règlements d'Ordre Intérieur (ROI) et des Etudes, des tarifs et modalités de paiement des services proposés par l'école **ET NOUS NOUS ENGAGEONS A LES RESPECTER.**

Au cas où nous l'aurions égaré, il nous est possible d'en demander un nouvel exemplaire à la direction.

2. Nous certifions sur l'honneur que **toutes les informations de ce document sont exactes et complètes** et nous nous engageons à signaler à l'école, dans les plus brefs délais et **PAR ECRIT**, toutes modifications survenant en cours d'année (!!! aux numéros de GSM !!!)

3. **Au cas où nous ne pourrions pas être contactés**, nous laissons le soin au médecin et/ou à l'école de prendre toutes décisions que nécessiterait l'état de santé ou la sécurité de notre enfant, étant entendu que nous serons avertis le plus rapidement possible.

4. En cas de séparation des parents, ou de placement d'enfants par le juge, nous nous engageons à remettre à la direction un document officiel (= jugement) notifiant les modalités de garde de l'enfant.

Date et signature des Parents ou du tuteur légal :

Accord de l'élève et des parents sur le R.O.I.

Ce document est à remettre à la Direction

Nous soussignés.....
parents de marquons notre accord avec le
Règlement d'ordre intérieur de l'EcaH Ecole Saint-Cœur de Marie.

Sauf modifications de la part de la Direction et du Pouvoir Organisateur de l'ECaH Ecole
Saint Cœur de Marie, ce règlement est valable durant toute la scolarité de votre enfant.

Par votre signature, vous reconnaissez avoir lu et approuvé celui-ci.

Date et signature du père :

Date et signature de la mère :

Date et signature de l'élève :

Déclaration relative au traitement des données à caractère personnel

a) Par la présente, l'école informe les parents qu'elle enregistrera et traitera, durant toute la scolarité de l'élève dans son établissement, des données à caractère personnel en vue de gérer les relations avec l'élève et en vue de respecter ses obligations légales et réglementaires. Le responsable du traitement est l'ASBL E.Ca.H dont le siège social est situé I, rue de Crehen à 4280 Hannut, représentée par Anick Triffaux. Ces données sont indispensables à l'égard de l'école et de l'autorité publique pour l'inscription de l'élève, les relations avec celui-ci, la gestion de l'enseignement, l'octroi des subsides, l'octroi ainsi que la reconnaissance des certificats et diplômes. Elles pourront notamment être transmises, de manière anonymisée, au Secrétariat général de l'Enseignement Catholique et ce à des fins statistiques.

b) Les coordonnées postales de l'élève de 6^{ème} primaire sont en outre transmises aux écoles secondaires de l'enseignement catholique du diocèse de Liège (voir liste sur le site www.enseignement.be) à des fins d'information sur les formations qu'elles organisent. Les données ne sont en outre jamais transmises à des fins de marketing direct. Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès et de rectification des données la concernant. En ce qui concerne le transfert de données vers des écoles tierces, les parents disposent du droit d'y renoncer, et ce sur simple demande adressée au responsable du traitement.

Nom et prénom de l'élève : _____

Date

Signature des parents



Fiche santé

Nom de l'élève :	Prénom :
Né(e) le :	___ / ___ / _____	Groupe sanguin :
Tél./GSM maman :	Tél./GSM papa :
En cas d'urgence :		
Nom du médecin :	N° tél. :

Informations confidentielles sur la santé de votre enfant :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :	___ / ___ / _____
Allergies respiratoires :	OUI – NON :
Allergies alimentaires :	OUI – NON :
Allergies médicaments :	OUI – NON :
L'enfant souffre-t-il ?	OUI – NON

Asthme Affection cardiaque Epilepsie Diabète Maladie de la peau

Problèmes articulaire Anomalie de coagulation du sang

Autre :

.....
.....
.....

Avez-vous quelque chose de particulier à signaler concernant les habitudes de votre enfant, son comportement, ses craintes ?

.....
.....
.....

Cette fiche santé est valable durant toute la scolarité de votre enfant au sein de notre établissement, sauf avertissement écrit de votre part.

Centre Liegeois de Médecine Préventive
Rue Trappé, 20
4000 LIEGE
Tél. : 04/232.40.80 – Fax : 04/232.40.85
pse@5a.be

**A COMPLETER POUR TOUTE LA
SOLARITE DE VOTRE ENFANT
AU SEIN DE NOTRE ECOLE**

Objet : Traitement préventif en cas de méningite bactérienne à l'école.

Madame, Monsieur,

Soucieux de la santé de votre enfant, nous vous demandons de remplir ce qui suit :

Nom et prénom de l'enfant : _____
Date de naissance : _____
Ecole et classe : _____
N° de téléphone ou GSM où l'on peut vous joindre le plus rapidement : _____

En cas de méningite bactérienne survenant dans l'école de mon enfant, j'accepte qu'il reçoive par le médecin scolaire un traitement antibiotique (sirop ou comprimé, en fonction de l'âge), le protégeant de la contamination.

Oui

Non

Nom du médecin traitant : _____
Rue : _____ N° : _____
Code postal : _____ Localité : _____
N° de téléphone : _____

Je signale toute intolérance ou allergie médicamenteuse que présente mon enfant :

Date et signature d'un parent ou du responsable légal :

Ceci n'est pas une vaccination. Même si votre enfant a reçu une vaccination méningite, cet antibiotique est quand même souhaitable car il existe plusieurs types de méningite.



Accord concernant le droit à l'image

Je soussigné(e) _____ parent de

_____ **autorise / n'autorise pas** (biffer la mention inutile) l'école Saint-Cœur de Marie à diffuser et publier l'image de mon enfant, quel que soit le support sur lequel elle a été fixée, en ce compris les photos et les vidéos, et quel que soit le mode de diffusion et publication utilisé, en ce compris le réseau internet.

Date et signature :



L'Asbl L'Eveil - L'accueil extrascolaire

Le service Enfance de la Ville de Hannut gère tous les projets qui concernent le secteur 0-12 ans (informer les parents des possibilités existantes, centraliser les informations (www.hannut.be), ...). Il a délégué à l'asbl L'Eveil l'organisation de l'accueil extrascolaire de tous les réseaux d'enseignement hannutois. Ses missions sont :

- *L'organisation des accueils dans les établissements maternels et primaires ;*
- *L'organisation d'un accueil centralisé le mercredi ;*
- *L'organisation des journées pédagogiques ;*
- *L'organisation d'activités complémentaires pour diversifier l'offre d'accueil.*

L'accueil se déroule avant et après les heures scolaires du lundi au vendredi dans chaque implantation à l'exception du mercredi après-midi. Il consiste en la prise en charge de la sécurité des enfants présents sur le site, l'identification de leurs besoins affectifs et physiques et la mise en place d'activités nécessaires à l'épanouissement des enfants et ce, sans contraindre celui-ci à participer (voir Contrat Confiance, ROI (Règlement d'Ordre Intérieur) affiché).

▪ L'accueil dans l'implantation scolaire

Le matin de +/- 7h00^(*) à 8h10 (* se renseigner dans les diverses implantations)

Le soir de +/- 15h30^(*) à 18h00

Le mercredi midi de 12h10 à 12h30

▪ Le mercredi après-midi

Après 12h30, l'accueillant ou le bus achemine les enfants à l'accueil centralisé situé à **La Saline**, rue de Tirlemont, 51 où les parents viennent les chercher avant 18h00.

Aucune inscription préalable n'est nécessaire. La communication le matin même à l'accueillant(e) ou enseignant(e) de votre enfant suffit à sa prise en charge par l'équipe du mercredi après-midi.

Cette équipe est composée de 5 personnes qualifiées, outillées et motivées qui se répartissent sur le site selon le choix des enfants.

L'organisation de l'après-midi est la suivante :

- 12h30 à 13h15 Répartition des enfants maternelle/primaire, repas tartines
- 13h15 à 14h00 Temps libre, répartition des enfants dans les différents ateliers
- 14h00 à 15h45 Mise en route des ateliers
- 15h45 à 16h15 Goûter – Temps commun à tous les enfants
- 16h15 à 18h00 Répartition des enfants dans les ateliers.

Les ateliers proposés sont :

-Eveil au monde extérieur, « **petit Explorateur** » ; - Eveil **culinaire** ; - Eveil manuel, **bricolage** ; - Temps libre avec accès à la **plaine de jeux** extérieure et au local « **jeux libres** » et/ou jeux collectifs ; -Eveil aux jeux de société, à l'animation et à la lecture en seconde partie de la journée ; -Coin **dodo** disponible pour les plus petits.

En quelques mots, vos enfants pourront prendre part à la réalisation du goûter, bricoler ou partir à la découverte d'un thème par le biais d'observations, de manipulations.

Afin d'augmenter la cohérence entre les milieux fréquentés par l'enfant, un thème commun s'applique à tous les accueils.

▪ Les activités complémentaires

En complément des accueils effectifs dans chaque implantation scolaire et **selon la même tarification**, l'asbl L'Eveil met à votre disposition des activités variées tous les jours de la semaine de 15h30 à 18h avec organisation de transport. Ces activités nécessitent une inscription trimestrielle.

Voici un exemple de programmation possible :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Top Chef (8 - 12 ans) & Psychomotricité (4 - 6 ans)	Les Petits Débrouill'arts (à partir de 6 ans)		1, 2, 3 Je danse (4 - 6 ans) & Peinture dans tous ses états (à partir de 8 ans)	Eveil Musical (4 - 6 ans)

L'asbl L'Eveil réalise aussi des collaborations avec l'Académie provinciale des Sports, l'Académie communale Julien Gerstmans et l'Oasis familiale asbl pour le **transport vers les activités** (voir notre site pour davantage d'information).

▪ Tarification

La participation financière des parents des élèves fréquentant l'accueil est sollicitée endéans les plages horaires suivantes : **avant 8h00 le matin et à partir de 16h le soir**.

La facturation minutaire de 0,025€ est d'application (soit 1,50€/heure) en accueil. Une réduction tarifaire de 25% est octroyée pour le second enfant facturé et de 50% à partir du troisième enfant facturé et domicilié à la même adresse.

Le transport des enfants est facturé 1.5€ et l'inscription au transport est trimestrielle.

L'asbl L'Eveil fournit, et ce de façon systématique, à tous les parents ayant acquitté les frais de garde de leur enfant une **attestation fiscale**. Celle-ci est envoyée par courrier dans le courant du 2^{ème} trimestre de l'année en cours (pour l'année précédente).

▪ Les journées pédagogiques

L'asbl L'Eveil effectue l'accueil durant les journées pédagogiques habituellement sur le site de la Saline (rue de Tirlemont, 51 à Hannut). Le tarif demandé est de 4 € par demi-jour et de 6 € pour la plage horaire globale. Avant 8h et après 16h, les tarifs extrascolaires restent inchangés.

Avec un délai **minimum de 3 jours**, les parents **inscrivent** leur enfant par téléphone ou mail au bureau administratif. Les inscriptions sont prises par journée ou demi-journée. L'inscription d'un enfant engendre la facturation de la journée (ou demi-journée).

Dans le cas contraire, les parents pourraient se voir refuser l'accueil de leur enfant.

▪ Les coordonnées

Asbl L'Eveil, rue de Tirlemont, 51 à 4280 Hannut
Emmanuel DOUETTE

Président

Anne-Françoise LHONNAY
Coordinatrice

Marie BOVY
Comptabilité

Audrey VANMECHELEN
Gestionnaire d'équipe

✉ af.lhonnay@hannut.be
☎ 019/630.532 ou 0493/099.200

✉ marie.bovy@hannut.be
☎ 019/655.505 ou 0493/099.201

✉ audrey.vanmechelen@hannut.be
ou eveil@hannut.be
☎ 019/655.505 ou 0493/099.202

🌐 <http://eveil.hannut.be>
f Asbl-l'Eveil





Ecole de :

Enfant(s) : né(e) le

Domicilié à :

Chers Parents,

En tant que prestataire de l'accueil extrascolaire pour la Ville de Hannut, l'asbl L'Eveil est responsable de tous les enfants présents sur le site de l'école plus de 15 minutes avant le début des cours et plus de 10 minutes après la fin de ceux-ci. Dès lors, pour faciliter la bonne prise en charge de vos enfants (même exceptionnelle) nous vous demandons de bien vouloir remplir ce « contrat de confiance » avec précision. Sauf changement de situation ce document sera valide durant toute la scolarité de votre enfant.

Je soussigné (nom, prénom) dont le n° de registre national est **Père/Tuteur** domicilié (rue, n°, CP, ville) dont les numéros de téléphone sont , atteste par la présente avoir pris connaissance des dispositions d'organisation de l'asbl L'Eveil (cf.: Fiche de présentation de l'asbl et Règlement d'ordre intérieur – ROI)

Je soussigné (nom, prénom) dont le n° de registre national est **Mère/Tutrice** domicilié (si domicile différent du père) (rue, n°, CP, ville) dont les numéros de téléphone sont , atteste par la présente avoir pris connaissance des dispositions d'organisation de l'asbl L'Eveil (cf.: Fiche de présentation de l'asbl et Règlement d'ordre intérieur – ROI)

En retour des services obtenus pour mes enfants, je m'engage à

1. respecter le règlement d'ordre intérieur de l'asbl L'Eveil et le règlement interne à chaque accueil (affiché dans le local d'accueil) et à le faire respecter par mes enfants ;
2. régler les factures de l'asbl L'Eveil qui me sont adressées au cours de la scolarisation de mes enfants pour le temps passé par ceux-ci en accueil extrascolaire. Dans le cas contraire, des frais administratifs de 3 € sont ajoutés pour chaque rappel.

En cas de non-paiement dans les 15 jours suivant le 2^{ème} rappel, votre dossier est transmis à l'huissier et occasionne une prise en charge de frais complémentaires à savoir :

- 12 % d'intérêt sur la somme due à partir du 30^e jour d'échéance et
- une indemnité forfaitaire de 10 % des impayés avec un minimum de 25€ Htva.

Des poursuites judiciaires peuvent être engagées.

La facturation minutaire de 0,025€ est d'application (soit 1,50€/heure). Une réduction tarifaire de 25% est octroyée pour le second enfant facturé et de 50% à partir du troisième enfant facturé et domicilié à la même adresse (voir ROI pour toutes les modalités de paiement).

3. accepter que l'école transmette la fiche d'information individuelle de mon enfant aux personnes compétentes de l'asbl l'Eveil, dans le souci d'une prise en charge responsable ;
4. signaler dans les plus brefs délais, au siège social de l'Asbl, toutes les modifications concernant le présent document.

Une seule facture sur base du scannage du badge (QR Code) apposé au cartable est émise par enfant et ce, quelque soit son mode de garde. L'accueillant(e) extrascolaire transmet celle-ci dans un délai de +/- 15 jours pour le mois précédent. Je peux aussi choisir de recevoir une copie de mes factures par e-mail à l'adresse suivante :

.....

Sans démarche explicite auprès du siège social, j'autorise la diffusion de photographies où figure mon enfant que ce soit sur le site de l'asbl l'Eveil ou de la commune / dans la presse/ ou par voie d'affichage.

Afin de pouvoir bénéficier des exonérations prévues (cf. : ROI Art 26), je précise le nom, prénom de tous les enfants

- domiciliés à la même adresse que l'enfant inscrit
- et scolarisés dans une des 11 écoles hannutoises (maternelle ou primaire) :

1^{er} enfant :né(e) le

2^{ème} enfant :né(e) le

3^{ème} enfant :né(e) le

4^{ème} enfant :né(e) le

5^{ème} enfant :né(e) le

6^{ème} enfant :né(e) le

7^{ème} enfant :né(e) le

Date et signatures **des deux parents** accompagnées de la mention « Lu et approuvé »,

Le Père,

La Mère,

La Direction,

L'asbl l'Eveil,



Asbl l'Eveil, rue de Tirlemont, 51 4280 Hannut Tél : 019/65 55 05 eveil@hannut.be
Président Monsieur Emmanuel Douette, Coordinatrice Madame Lhonnay Anne-Françoise. 2 / 2 p.



Carte d'absence

Je soussigné, père/mère/tuteur*
de.....déclare que mon fils/ma fille*
s'est absenté(e) le/...../201..... pour le motif suivant** :

- maladie (1 jour) ;
- raisons familiales (à expliquer) ;
- circonstances exceptionnelles (à expliquer) ;

.....

.....

.....

.....

.....

* biffez la mention inutile

** cochez la case de votre choix

SIGNATURE

Rue de l'Aïte, 1 – 4280 HANNUT – Tél. : 019/51.11.20 – 0476/36.11.20
 Rue du Rivage, 1b - 4280 CRAS AVERNAS - Tél. : 019/51.15.00 – 0476/36.11.20
 escmhannut@gmail.com – www.scmhannut.be



Carte d'absence

Je soussigné,
père/mère/tuteur*
de.....déclare que mon fils/ma
fille*
s'est absenté(e) le/...../201..... pour le motif suivant** :

- maladie (1 jour) ;
- raisons familiales (à expliquer) ;
- circonstances exceptionnelles (à expliquer) ;

.....

.....

.....

.....

.....

* biffez la mention inutile

** cochez la case de votre choix

SIGNATURE

Rue de l'Aïte, 1 – 4280 HANNUT – Tél. : 019/51.11.20 – 0476/36.11.20
 Rue du Rivage, 1b - 4280 CRAS AVERNAS - Tél. : 019/51.15.00 – 0476/36.11.20
 escmhannut@gmail.com – www.scmhannut.be



ORDRE PERMANENT BANCAIRE

Dans le cadre d'une épargne pour les classes de dépaysement, je (nous) soussigné(s)

.....,

Titulaire(s) du compte n°

déclare (déclarons) vouloir établir un ordre permanent de EUR, au profit du compte :

BE64 7320 1972 0252

(Bic : CREGBEBB)

ECAH

Rue de Crehen, 1 - 4280 HANNUT

Cet ordre permanent prendra cours le 10 du mois de et devra être exécuté tous les mois à la même date.

Mention : Nom et prénom de l'enfant :

En vous remerciant de votre bonne diligence,

Date :

Signature(s)

.....



ORDRE PERMANENT BANCAIRE

Dans le cadre d'une épargne pour les classes de dépaysement, je (nous) soussigné(s)

.....,

Titulaire(s) du compte n°

déclare (déclarons) vouloir établir un ordre permanent de EUR, au profit du compte :

BE64 7320 1972 0252

(Bic : CREGBEBB)

ECAH

Rue de Crehen, 1 - 4280 HANNUT

Cet ordre permanent prendra cours le 10 du mois de et devra être exécuté tous les mois à la même date.

Mention : Nom et prénom de l'enfant :

En vous remerciant de votre bonne diligence,

Date :

Signature(s)

.....

